



Communiqué de presse
Paris, le 15 février 2012

Propriété industrielle : chiffres clés 2011

Les entreprises françaises toujours plus nombreuses à miser sur le dépôt de brevet

En 2010, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) avait vu le nombre de dépôts de brevets par les entreprises françaises repartir à la hausse, ainsi qu'une croissance importante du nombre de dépôts de marques. Une tendance qui se confirme en 2011, puisqu'il n'y a pas eu de ralentissement du dépôt de brevet cette année. Preuve que pour faire face à un contexte de crise économique avérée, doublée d'une concurrence toujours plus accrue, notamment à l'étranger, la protection de la propriété industrielle reste au cœur des stratégies d'innovation.

Ainsi, 16 757 demandes de brevets ont été effectuées l'année dernière, soit 1,1% de plus qu'en 2010. De même, 12 619 dépôts par des personnes morales françaises ont été réalisés ; cela représente une augmentation de 1,7% par rapport à 2010.

Avec 91 214 demandes d'enregistrement en 2011, soit 0,8% de moins qu'en 2010, le dépôt de marques reste quant lui stable. Les dessins et modèles déposés sont quasiment stables avec 80 977 dépôts, soit 0,8 % de plus qu'en 2010.

- **Brevets** : + 1,7 %, soit 12 619 brevets déposés par les entreprises françaises
- **Marques** : - 0,8 %, soit 91 214 marques déposées
- **Dessins et modèles** : + 0,8 %, soit 80 977 modèles déposés

Dans le contexte de crise actuelle, ces tendances sont une bonne nouvelle et prouvent que le dépôt de brevet est clairement intégré à la stratégie de développement des entreprises françaises pour faire face à la concurrence internationale.

Cela s'explique également par les efforts entrepris par l'INPI pour sensibiliser les entreprises aux enjeux de la propriété industrielle, et dématérialiser ses procédures. Ainsi, **75% des dépôts de brevets et 66% des demandes des marques résultent de dépôts électroniques.**

Yves Lapierre, Directeur général de l'INPI commente : « *Je me réjouis de constater que les entreprises françaises ont pris conscience que leur créativité constitue une richesse stratégique clé. C'est un capital immatériel qu'il importe de bien protéger. Elles sont, chaque année, plus nombreuses à démontrer qu'elles ont intégré la propriété industrielle dans leur stratégie pour faire face à la concurrence tout en se développant à l'international.* »

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Contacts presse

Contacts Press & Vous :

Paula Martins/Pierre Roy

pierre.roy@press-et-vous.fr

☎ 01 44 37 00 19

Contacts INPI :

Valérie Hochet/Pascal Claude

vhochet@inpi.fr / pclaude@inpi.fr